

D.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

CONSEIL TRANSITOIRE DE

REDRESSEMENT NATIONAL

LOI / 035 /93/_____/CTRN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD
DE PRET SIGNE LE 17 JUIN 1993 ENTRE
LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE
ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
EN AFRIQUE (BADEA).

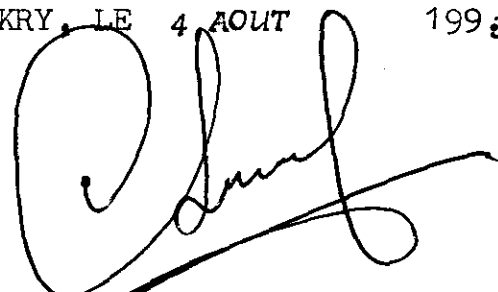
Le Conseil Transitoire de Redressement National après en avoir
délibéré à adopté ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1ER / - Est ratifié et promulgué l'Accord de Prêt signé le
17 Juin 1993 entre la République de Guinée et la Banque Arabe pour le
Développement Economique en Afrique (BADEA) mettant à la disposition
de la Guinée un Prêt d'un montant de Trois Millions Neuf Cent Trente
Mille (3.930.000) Dollars U.S. pour le financement du projet de
Développement Rural de Forécariah.

ARTICLE 2 / - La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal
Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

CONAKRY, LE 4 AOUT 1993.



GENERAL LANSANA CONTE